

Rallye du Gard 2023

ALES - France

16 – 17 Juin 2023



FFSAI
FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE

Doc Nr : 2.5

De : Le Collège des Commissaires

Date : 17/06/2023

A : Tous les Officiels et Concurrents

Heure : 12:20

Décision des Commissaires Sportifs No 1

Décision N° 1 : Temps forfaitaire suite à sortie de route sans gravité N° 65 dans ES 1

A la suite de l'interruption de l'épreuve spéciale N° 1 due au blocage du concurrent N° 65, les commissaires sportifs ont attribué aux concurrents gênés ou bloqués sur l'incident, à savoir les N° 66, 67, 68, 69, 70, 72 et 73, les temps forfaitaires suivants conformément à l'article 7.5.16 du règlement standard des rallyes :

N° 66 7 :02 .8

N° 67 7 :09 .9

N° 68 7 :13 .0

N° 69 8 :41 .2

N° 70 8 :41 .2

N° 72 7 :04 .8

N° 73 7 :23 .1

Fait à Saint-Martin-de-Valgalgues, le Samedi 17 juin 2023 à 12 h 20

Hervé BESSON
Président du Collège
des Commissaires Sportifs

Jacques GUINAMARD
Commissaire Sportif

Alain DESSENS
Commissaire Sportif